



L'actualité de la biotechnologie végétale

Mais GM en Espagne

Des petits paysans espagnols profitent des plantes génétiquement améliorées

Les plantes génétiquement améliorées sont cultivées principalement en Amérique et en Asie – mais saviez-vous qu'elles sont également cultivées de façon commerciale en Europe? L'Espagne est le premier pays européen à produire avec succès du maïs génétiquement amélioré. Le maïs Bt – un maïs qui se protège lui-même contre la sésamie – est cultivé depuis 1998 sur plus de 20'000 hectares, ce qui représente 4% de la surface utilisée pour le maïs.

Bien que le prix des semences génétiquement modifiées (-GM) soit légèrement plus élevé que celui des semences traditionnelles, les agriculteurs font un bénéfice supplémentaire de 150 Euros par hectare: cela grâce à un rendement plus élevé et à une réduction des produits de protection des cultures. Les exploitations agricoles petites et moyennes (surface d'environ 50 hectares) produisent la plus grande partie de maïs Bt et profitent le plus de cette technologie. En même temps, la qualité de la récolte utilisée pour la nourriture animale augmente, car le maïs Bt contient moins de mycotoxines (moisissure toxique) que les plantes classiques dont la tige a été rongée par la sésamie.

Les agriculteurs sont très intéressés par cette méthode et on peut s'attendre à une augmentation des cultures dans les années à venir.

Source: Biotech International 15:13 (2003), Europabio (http://www.europabio.org/pages/ne_gbgmcrops.asp)

Peupliers génétiquement améliorés

Peupliers transgéniques prometteurs pour l'industrie du papier

Lors de la production de papier il est nécessaire de séparer la cellulose de la lignine. La cellulose sert à produire le papier, la lignine à unir les fibres de bois. Ce procédé est très coûteux: il exige de hautes températures donc beaucoup d'énergie. De plus, il nécessite l'emploi de produits chimiques nocifs pour l'environnement.

A l'université de Caroline du Nord, l'équipe de chercheurs autour de Vincent Chiang a réussi à changer l'empreinte de deux gènes simultanément: le résultat est un peuplier avec une teneur de lignine réduite de moitié et, en même temps, une teneur de cellulose augmentée de 30%. L'utilisation d'une telle matière première dans l'industrie du papier apporterait une énorme réduction des coûts et ménagerait l'environnement.

Source: NC State University Pressemitteilung (http://www.ncsu.edu/news/press_releases/09_04/99.htm); Li et al., Proc.Natl. Acad. Sci. USA 100:4939-4944, April 15, 2003 (<http://www.pnas.org>)

Coexistence jugée positive

Un nouveau rapport souligne la possibilité de coexistence de plantes génétiquement modifiées avec des plantes conventionnelles

Pour que des plantes conventionnelles et des plantes génétiquement améliorées puissent coexister, il est indispensable que des règles fixes soient respectées. Cela sert à prévenir un mélange des sortes et par conséquent à garantir le libre choix des consommateurs. Lors d'une consultation d'experts de l'union européenne à ce sujet, de nouveaux résultats ont été présentés. Ils montrent que la coexistence est jugée positive par les agriculteurs. Ces données viennent d'Angleterre et sont issues d'expériences en plein champ de grande envergure (Farm-Scale Evaluations, FSE) ; des cultures de plantes génétiquement améliorées ont été comparées à des cultures de plantes conventionnelles sur plus de 260 exploitations agricoles. Des règles strictes pour la méthode de culture, la distance de sécurité et les méthodes de récoltes et de transport servent à éviter que les plantes s'influencent.

Plus de 97% des agriculteurs qui ont participé, indiquent que ces obligations sont suffisantes pour garantir la coexistence dans leur exploitation, 91% ne voient aucun problème avec les fermes voisines. Dans aucun cas l'état biologique des exploitations voisines n'a été influencé. Le respect des obligations a été surveillé et confirmé par une commission indépendante.

95% des agriculteurs affirment être tellement satisfaits de cette expérience, qu'ils comptent désormais cultiver des plantes génétiquement améliorées.

Source: Supply Chain Initiative on Modified Agricultural Crops SCIMAC (<http://www.scimac.org.uk>)

Loi sur l'application du génie génétique

Adoption de la nouvelle loi sur le génie génétique

Le 21 mars 2003, la loi fédérale sur l'application du génie génétique au domaine non humain (LGG) a été acceptée à une forte majorité par le Conseil Fédéral et le Conseil des Etats. Elle sert à éviter les abus et à protéger l'environnement, ainsi que la santé des humains et des animaux en contact avec des produits génétiquement modifiés.

Des règlements stricts sont nécessaires pour garantir une utilisation responsable du génie génétique dans la médecine et dans l'économie; ils permettent à la science d'avancer pas à pas dans ces domaines. Ces mesures sont très vastes et des interdictions rigides comme le moratoire génétique deviennent dans ce cas inutiles.

Quelques points importants de la nouvelle loi:

- Protection de l'être humain, des animaux, de l'environnement et de la diversité biologique (Art. 6).

- Protection d'une production exempte d'organismes génétiquement modifiés ainsi que du libre choix des consommateurs (Art. 7) : La possibilité de produire sans utiliser des produits génétiquement modifiés ainsi que le libre choix des consommateurs sont garantis.
- Désignation (Art. 17) : Des prescriptions précises pour désigner les produits génétiquement modifiés servent à informer les consommateurs sur le choix de leurs produits.
- Droit de recours des organisations (Art. 28): Les organisations de protection de l'environnement ont le droit de recourir contre la mise en circulation de produits génétiquement modifiés.

Le délai référendaire pour la LGG est le 10 juin 2003.

Source: Vous trouverez les textes juridiques complets de la feuille fédérale en français (<http://www.admin.ch/ch/f/ff/2003/2463.pdf>) ou en allemand (<http://www.admin.ch/ch/d/ff/2003/2778.pdf>).

Nouveau collaborateur

Jan Lucht, le nouveau collaborateur scientifique d'InterNutrition



Je travaille à InterNutrition depuis le mois de mai 2003 comme collaborateur scientifique. Je suis chargé des relations publiques et de la rédaction du POINT-Newsletters.

J'ai fait des études de microbiologie (dr. rer. nat.) et j'ai travaillé pendant huit ans pour différents projets dans la recherche fondamentale et appliquée de plantes. Durant ce temps, la communication du contenu de nos recherches au grand public – qui finance directement ou

indirectement nos recherches – m'a semblé un point très important. Je me réjouis de pouvoir maintenant me consacrer à cette activité de façon plus intensive.

Cherchez-vous des informations sur l'alimentation, l'agriculture, la biotechnologie ou le génie génétique? N'hésitez pas à nous contacter pour des informations écrites, un entretien personnel ou pour un contact direct avec un de nos experts. Nous ferons de notre mieux pour vous soutenir dans votre travail et pour répondre à vos questions.

Nous nous réjouissons de votre appel, lettre ou e-mail.

Coordonnées d'InterNutrition

InterNutrition, Postfach, 8035 Zürich

Téléphone: 043 255 20 60

Fax: 043 255 20 61

Site Internet: www.internutrition.ch, adresse E-mail: info@internutrition.ch

Texte: Jan Lucht

Traduction: J-Ph. Ruegg